

La sclérose en plaques, la maladie de Parkinson et la maladie d'Alzheimer sont des affections distinctes, mais les aidants qui procurent des soins à un proche atteint d'une de ces maladies neurologiques ont beaucoup de points en commun. C'est pourquoi la Société Alzheimer, la Société canadienne de la sclérose en plaques et la Société Parkinson Canada ont conclu un partenariat afin de partager des ressources, de fournir de l'information et d'offrir des webinaires en vue de soutenir les proches aidants.

Parlons finances : guide pour les proches aidants

Une personne qui reçoit un diagnostic de maladie neurologique comme la sclérose en plaques, la maladie d'Alzheimer (ou toute autre forme de trouble cognitif) ou la maladie de Parkinson a souvent beaucoup de questions. Elle et sa famille peuvent vivre des moments éprouvants. Les nouvelles responsabilités, comme les rendez-vous médicaux, et les problèmes qui découlent de la diminution des capacités entraînent leur lot de difficultés. Les aidants sont souvent appelés à offrir un soutien grandement nécessaire sans être préparés à cette nouvelle réalité.

C'est pourquoi il faut prendre le temps de faire des plans, notamment en s'informant des ressources communautaires à solliciter dans l'immédiat et au fil de l'évolution des besoins de la personne qui requiert des soins. Il faut également dresser un tableau des revenus, des actifs, des dettes et des avantages sociaux de cette personne, et s'informer des programmes d'aide financière et de soutien du revenu auxquels elle est admissible. La prise en charge des finances d'un proche malade peut sembler difficile et stressant. Il y a en effet de nombreux éléments à prendre en compte pour organiser les finances d'une personne vivant avec une maladie neurologique. Il faut prévoir de nouvelles dépenses — comme de l'aide à domicile ou l'achat d'équipement — dans le budget, collaborer avec les compagnies d'assurance et planifier l'avenir financier. Les aidants et leur proche doivent trouver des façons de discuter des questions financières et de prendre des décisions ensemble. Il importe qu'ils comprennent les priorités et les volontés de chacun et qu'ils communiquent ouvertement afin d'éviter les conflits, de se comprendre mutuellement et de prendre des décisions financières d'un commun accord.

Établissement du budget

L'établissement d'un budget qui tient compte des nouvelles dépenses est une étape importante et utile. On conseille de faire le suivi de toutes les dépenses

liées aux symptômes, comme les frais de massothérapie, le coût des traitements non conventionnels et les frais de déplacement aux rendez-vous médicaux. Il sera ainsi plus facile d'établir un budget réaliste. Les revenus de la personne atteinte d'une maladie neurologique pourraient également fluctuer à court et à long terme selon le nombre d'heures travaillées ou l'admissibilité aux prestations d'invalidité.

Assurance vie et assurance maladie

Au Canada, les régimes publics d'assurance maladie provinciaux et territoriaux peuvent couvrir une partie des coûts liés aux visites chez le médecin et aux tests. Les modalités des régimes varient selon la province ou le territoire; il est donc important de se tenir au fait des frais couverts dans la province de résidence. Les régimes privés offerts par les employeurs ou les compagnies d'assurance peuvent offrir des avantages supplémentaires qui diffèrent d'un régime à l'autre. Il importe de connaître en tout temps les avantages auxquels on est admissible. Il est en effet toujours utile de savoir quels coûts devront être assumés et lesquels sont remboursables.

Le ministère de la Santé ou le service des ressources humaines de l'employeur peuvent vous renseigner sur les options d'assurance maladie publiques et privées. Tous les gouvernements provinciaux ont également mis en place des programmes publics de remboursement des médicaments qui couvrent une partie du coût des médicaments d'ordonnance. Ces programmes sont souvent assortis de critères d'admissibilité qui dépendent du stade de la maladie ou du revenu.

Il peut être difficile d'obtenir une assurance vie pour certaines personnes atteintes de SP, d'un trouble cognitif, de la maladie de Parkinson ou d'une autre maladie chronique. Il est cependant avisé d'offrir un soutien financier aux enfants et aux autres membres de la famille en cas de décès de la personne aux prises avec l'une de ces maladies.

Planification en vue des besoins futurs

La planification peut être complexe pour les personnes atteintes d'une maladie chronique en raison de leurs capacités physiques et cognitives changeantes et imprévisibles. Il pourrait s'avérer utile de parler de certaines situations avant qu'elles se produisent et de planifier en conséquence afin que tous les intervenants comprennent bien les mesures à prendre en cas de changements cognitifs ou physiques. Une discussion sur le choix d'un mandataire spécial, la

planification successorale et la rédaction d'un testament peuvent aider la personne atteinte d'une maladie neurologique à préciser ses valeurs et ses volontés. On conseille de faire appel à un avocat ou à un notaire pour veiller au respect de toutes les lois.

Aborder les questions financières, qui sont souvent source de malaises, peut poser des difficultés. Les proches aidants peuvent cependant réduire leur stress et leurs inquiétudes en ayant des conversations franches sur le budget, les frais médicaux et la planification des besoins futurs. La Société canadienne de la sclérose en plaques, la Société Parkinson Canada et la Société Alzheimer proposent d'ailleurs une foule de ressources utiles. Leur personnel peut également vous diriger vers d'autres organismes qui pourront vous fournir l'information dont vous avez besoin pour prendre de bonnes décisions.

Ressources

Société Alzheimer du Canada

[Planifier l'avenir](#)

[Autres ressources pour les aidants](#)

[Personal planning](#) (en anglais seulement)

Société canadienne de la sclérose en plaques

[Adaptation— La planification financière pour les personnes atteintes de sclérose en plaques](#)

[Assurer votre avenir : Guide sur l'assurance vie et la sclérose en plaques](#)